

# Quelles sont les vacances scolaires au Luxembourg en 2026 ?

## Réponse courte

L'année scolaire 2025/2026 au Luxembourg s'étend du **lundi 15 septembre 2025 au mercredi 15 juillet 2026** selon le règlement grand-ducal du 18 juillet 2025. Le calendrier comprend **5 périodes de vacances** totalisant 59 jours : Toussaint, Noël, Carnaval, Pâques et Pentecôte, suivies des grandes vacances d'été.

Cette information est cruciale pour les RH car elle permet d'anticiper les **demandes de congés** et d'organiser les plannings. Les parents salariés utilisent leurs congés annuels payés (minimum **26 jours ouvrables**) pour ces périodes, générant souvent des pics de demandes simultanées.

L'enseignement fondamental bénéficie d'un jour supplémentaire le **samedi 6 décembre 2025** pour la Saint-Nicolas. Le calendrier scolaire influence directement la **gestion des ressources humaines** : planification des absences, services minimums et coordination avec les jours fériés légaux.

## Définition

Les **vacances scolaires** sont des périodes de suspension des cours fixées par règlement grand-ducal, durant lesquelles les établissements d'enseignement fondamental et secondaire sont fermés. Elles se répartissent en **congés courts** (Toussaint, Carnaval, Pentecôte) de 1 à 2 semaines et **vacances longues** (Noël, Pâques, été) de 2 à 9 semaines.

Le calendrier s'applique uniformément à tous les établissements publics luxembourgeois (enseignement fondamental et lycées), mais les **écoles internationales** et le **Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum** peuvent avoir des dates différentes en raison d'accords binationaux ou de contraintes pédagogiques spécifiques (baccalauréat européen).

Les vacances scolaires ne constituent pas un **droit légal au congé** pour les parents salariés. Ces derniers doivent utiliser leurs congés annuels payés ou, dans certains cas exceptionnels, le congé pour raisons familiales (Articles [L.234-50](#) à [L.234-55](#)) si un enfant nécessite une présence pour maladie grave ou accident.

## Questions fréquentes

### Combien de jours dure la grande période de vacances d'été 2026 au Luxembourg ?

Les vacances d'été 2026 s'étendent sur 61 jours, constituant la plus longue période de congé scolaire de l'année. Cette durée est particulièrement importante pour l'organisation des congés des salariés parents et la planification des effectifs en entreprise.

### Combien de périodes de vacances scolaires y a-t-il au cours de l'année scolaire 2025-2026 ?

L'année scolaire 2025-2026 comprend 5 périodes de vacances : la Toussaint, Noël, Carnaval, Pâques et les grandes vacances d'été. Ces périodes correspondent généralement aux pics de demandes de congés des salariés ayant des enfants scolarisés.

### Les vacances scolaires luxembourgeoises coïncident-elles avec les vacances dans les pays voisins ?

Le calendrier scolaire luxembourgeois est partiellement harmonisé avec ceux des pays voisins (France, Belgique, Allemagne) pour faciliter les déplacements transfrontaliers des familles. Des décalages subsistent néanmoins, ce qui peut créer des difficultés pour les salariés frontaliers ayant des enfants scolarisés dans différents pays.

### Pourquoi les responsables RH doivent-ils connaître le calendrier scolaire luxembourgeois ?

La connaissance du calendrier scolaire permet aux responsables RH d'anticiper les périodes de forte demande de congés et d'organiser les plannings en conséquence. Elle facilite aussi la gestion des demandes de congé pour raisons familiales liées aux vacances scolaires ou aux activités des enfants.

### Quand commence et se termine l'année scolaire 2025-2026 au Luxembourg ?

L'année scolaire 2025-2026 débute le 15 septembre 2025 et se termine le 15 juillet 2026. Cette période définit le cadre général des obligations scolaires et influence les plannings de congés des familles ayant des enfants scolarisés.

## Conditions d'exercice

Le calendrier scolaire est fixé par règlement grand-ducal et s'impose à tous les établissements publics luxembourgeois, à l'exception des écoles internationales.

Le calendrier scolaire luxembourgeois est défini par plusieurs textes législatifs et réglementaires :

Base légale	Contenu
Loi du 25 juin 2004 (modifiée)	Organisation des lycées - Article 10 : fixation des vacances par règlement grand-ducal
Loi du 6 février 2009 (modifiée)	Organisation de l'enseignement fondamental - Article 38 : fixation de la rentrée, fin des cours et vacances
Règlement grand-ducal du 31 juillet 1980 (modifié)	Régime général des vacances et congés scolaires - Définition de l'année scolaire et des trimestres
Règlement grand-ducal du 18 juillet 2025	Calendriers officiels des années scolaires 2025/2026, 2026/2027 et 2027/2028

Le calendrier scolaire suit une **structure trimestre** traditionnelle : le premier trimestre se termine avant Noël avec deux semaines de vacances, le deuxième avant Pâques avec deux semaines de vacances, et le troisième se termine mi-juillet.

## Modalités pratiques

**Calendrier complet des vacances scolaires 2025/2026 :**

Période	Dates	Durée	Reprise des cours
<b>Congé de la Toussaint</b>	Samedi 1er novembre 2025 - Dimanche 9 novembre 2025	9 jours	Lundi 10 novembre 2025
<b>Saint-Nicolas</b> (fondamental uniquement)	Samedi 6 décembre 2025	1 jour	Lundi 8 décembre 2025
<b>Vacances de Noël</b>	Samedi 20 décembre 2025 - Dimanche 4 janvier 2026	16 jours	Lundi 5 janvier 2026
<b>Congé de Carnaval</b>	Samedi 14 février 2026 - Dimanche 22 février 2026	9 jours	Lundi 23 février 2026
<b>Vacances de Pâques</b>	Samedi 28 mars 2026 - Dimanche 12 avril 2026	16 jours	Lundi 13 avril 2026
<b>Congé de Pentecôte</b>	Samedi 23 mai 2026 - Dimanche 31 mai 2026	9 jours	Lundi 1er juin 2026
<b>Vacances d'été</b>	Jeudi 16 juillet 2026 - Lundi 14 septembre 2026	61 jours	Mardi 15 septembre 2026

#### Jours fériés et congés spéciaux pendant l'année scolaire 2025/2026 :

Date	Événement	Statut
Vendredi 1er mai 2026	Fête du Travail	Jour férié légal
Samedi 9 mai 2026	Journée de l'Europe	Jour férié légal (congé compensatoire pour salariés)
Jeudi 14 mai 2026	Ascension	Jour de congé
Mardi 23 juin 2026	Fête Nationale	Jour de congé

**Total de l'année scolaire** : 43 semaines d'école effectives, incluant 59 jours de vacances répartis sur les 5 périodes principales (hors vacances d'été).

## Pratiques et recommandations

Les responsables RH doivent **anticiper dès janvier** les demandes de congés liées aux vacances scolaires, particulièrement pour les **vacances d'été** (61 jours) qui génèrent le plus fort volume de demandes. Il est recommandé d'établir un système de rotation équitable et de communiquer les règles de priorisation avant le début d'année.

Pour les **travailleurs frontaliers**, la coordination des vacances scolaires entre Luxembourg et pays voisins (France, Belgique, Allemagne) peut poser des difficultés. Les calendriers ne coïncident pas toujours, créant des situations où les enfants scolarisés dans un pays différent de celui où travaille le parent nécessitent une gestion flexible des

congés.

Les **entreprises à activité continue** doivent prévoir des **effectifs minimums** pendant les périodes de vacances, notamment à Noël (16 jours) et à Pâques (16 jours). L'établissement d'un calendrier prévisionnel avec identification des postes critiques permet d'éviter les tensions organisationnelles.

En cas de **fermeture exceptionnelle d'école** pour raisons sanitaires ou autres (non applicable aux vacances normales), le **congé pour raisons familiales** (Articles [L.234-50](#) à [L.234-55](#)) peut être mobilisé. Toutefois, ce dispositif ne s'applique qu'aux situations d'urgence (maladie grave, accident, fermeture sanitaire), pas aux vacances scolaires planifiées.

L'employeur peut proposer des **mesures d'accompagnement** : télétravail ponctuel, horaires aménagés, ou formules souples de travail (Article [L.236-1](#)) pour les parents d'enfants de moins de 9 ans. Ces dispositifs facilitent la conciliation vie professionnelle-vie familiale sans impacter les congés annuels.

## Cadre juridique

Référence	Objet
<b>Loi du 25 juin 2004 (modifiée)</b>	Organisation des lycées - Article 10 : fixation des dates de vacances scolaires, rentrée et fin des cours par règlement grand-ducal
<b>Loi du 6 février 2009 (modifiée)</b>	Organisation de l'enseignement fondamental - Article 38 : fixation du calendrier scolaire par voie réglementaire
<b>Règlement grand-ducal du 31 juillet 1980 (modifié)</b>	Régime général des vacances et congés scolaires - Définition de l'année scolaire et structure en trimestres
<b>Règlement grand-ducal du 18 juillet 2025</b>	Calendriers officiels des vacances et congés scolaires pour les années 2025/2026, 2026/2027 et 2027/2028
<b>Article <a href="#">L.233-4</a></b>	Durée du congé annuel payé des salariés : minimum 26 jours ouvrables par an (utilisables pendant vacances scolaires)
<b>Articles <a href="#">L.234-50</a> à <a href="#">L.234-55</a></b>	Congé pour raisons familiales : uniquement en cas de maladie grave, accident ou fermeture sanitaire exceptionnelle (pas pour vacances normales)
<b>Article <a href="#">L.236-1</a></b>	Formules souples de travail : droit légal pour parents d'enfants de moins de 9 ans (télétravail, horaires flexibles)

Pour 2026, les RH doivent anticiper 61 jours de vacances d'été et 16 jours à Noël/Pâques. L'établissement d'un calendrier prévisionnel dès janvier et la mise en place de mesures d'accompagnement (télétravail, horaires flexibles) facilitent la gestion.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.